

OFFRE COMMERCIALE

ENTRE :

La Société dénommée IZIMMO INVEST, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 60.000,00 €, dont le siège est à BREST (29200), 3 rue Edouard Belin, identifiée au SIREN sous le numéro 879707743 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST.

Représentée par : Sébastien LE GOASCOZ, en qualité de Président de la Société Izimmo.

La Société IZIMMO, agissant elle-même en sa qualité de Président statutaire de la Société IZIMMO INVEST.

Ci-après dénommée le CEDANT

ET :

Madame MABILAT Nicole.....

133 Allée Florentine.....

83600 FREJUS.....

Ci-après dénommé(s) le(s) CESSIONNAIRE (S)

RESIDENCE CONCERNEE :

Résidence SEREINE

1 rue Amiral Courbet – 29200 BREST - Appartement n° D105.....

OFFRE COMMERCIALE

IZIMMO INVEST, dans le cadre de la commercialisation du programme précité, offre les charges de copropriété non récupérables par le bailleur pendant la durée du premier bail.

Cette offre assure une prévisibilité et contribue à la rentabilité nette de votre investissement, (hors taxe foncière), pour une période de 11 ans.

MONTANT DE LA REMISE :

Le montant de cette remise est calculé forfaitairement sur la base de 9 euros (neuf euros) par mètre carré et par an sur une période de 11 années (onze années) y compris les frais de syndic, cette remise est basée sur une estimation des charges de copropriété non récupérables par le preneur réalisée par l'exploitant « RESIDENCES HAPPY SENIOR ».

Soit la somme de4 138,20..... € HT

(Montant en lettres : quatre mille cent trente-huit euros et vingt centimes.....)

CONDITIONS SUSPENSIVES :

Cette offre commerciale est conditionnée à la signature de l'acte authentique de vente dans un délai de 45 jours suivant la signature du contrat de réservation. En cas d'annulation de la vente ou de résiliation du contrat de réservation pour quelque motif que ce soit, cette offre deviendra caduque sans possibilité de recours de la part du Cessionnaire.

Cette offre est ferme et définitive. Une fois acceptée, l'acquéreur ne pourra solliciter du CEDANT, aucun ajustement du montant de la présente offre commerciale, indépendamment des fluctuations des prix des charges à la hausse ou à la baisse.

Cette offre commerciale fera l'objet d'un seul et unique versement par le Cédant au Cessionnaire dans les 90 jours suivant la signature de l'acte authentique.

Fait à, le.....

Le CEDANT

Le(s) CESSIONNAIRES(S)